

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

OBJET :

**ASSOCIATION
COMMUNALE
DE CHASSE
AGREE DE PALAJA**

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
2022**

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de :

19

CONVOCACTION C.M.
EN DATE DU :

13/10/2022

AFFICHAGE EN
DATE DU :

13/10/2022

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

26/10/2022

PAR PUBLICATION
LE :

26/10/2022

N° 2022/36

COMMUNE DE PALAJA (11570)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, BLANQUER, BOURBON, CITERNE, CLARES, ESCAX, ETHEVE, GACHET, LECLAIR, PIVA, SCHNEIDER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : M.M. CADENEL, FILLAQUIER, HECK.

Procurations : Mme DUVAL à Mme LECLAIR, Mme MOUCHET à Mr LECINA, Mr ROUSSEAU à Mme BOURBON, Mr MIGUEL à Mr PIVA, Mme TAFFOREAU à Mr SCHNEIDER.

Secrétaire de Séance : Mme LECLAIR Jackie

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de Palaja.

Cette Association sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle complémentaire à celle attribuée annuellement pour les aider à financer des frais inhérents aux travaux de débroussaillage et d'élagage sur le domaine de chasse situé sur la commune de PALAJA (terrains, chemins, bois, communaux et privés) qui permettent aussi de faciliter certains accès aux randonneurs, vététistes et véhicules de secours sur des lieux reculés.

Cette subvention complémentaire permettrait aux membres de l'ACCA de procéder à l'acquisition d'une débroussailleuse supplémentaire, de procéder à la réparation de l'épareuse (achat de matériel), et de financer le remplissage de leur cuve de carburant.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré par :

VOTES : POUR : 15 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 1

- Donne son accord pour une subvention exceptionnelle complémentaire, d'un montant de 1.500 euros,
- Autorise Mr le Maire à procéder au mandatement de cette subvention au profit de l'ACCA de Palaja, sur le budget communal 2022, les crédits étant disponibles sur la ligne budgétaire 65748.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

**Le Maire,
Thierry LECINA**

Date du jour de signature par Mr le Maire : 26/10/2022

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le



ID : 011-211102728-20221020-DEL2022_36-DE